



## Communiqué de presse

# CROSSJECT prépare le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 5 millions d'euros en préparation des activités commerciales et de production liées à l'approbation EUA

- Le montant de l'opération envisagée (« l'Offre ») est susceptible d'être porté à environ 5,8 millions d'euros en cas d'exercice de la clause d'extension ;
- Gemmes Venture, actionnaire de référence de la Société, a fait part de son intention de s'engager à garantir l'Offre à hauteur du montant nécessaire à sa réalisation (soit 75% du montant initial de l'émission) ;
- Heights Capital Management apporte aussi son soutien à l'Offre.

**Dijon, France, le 20 mai 2025 (7h30 CET) - CROSSJECT (ISIN: FR0011716265; Euronext: ALCJ)**, la société pharmaceutique de spécialités en phase avancée de développement clinique et réglementaire de ZEPIZURE®, son traitement d'urgence dans la prise en charge des crises épileptiques basé sur l'auto-injecteur sans aiguille primée ZENEO®, envisage, début juin, le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »), d'un montant global d'environ 5,0 millions d'euros (« l'Offre ») susceptible d'être porté à environ 5,8 millions d'euros en cas d'exercice de la clause d'extension.

Patrick ALEXANDRE, Président du Directoire de CROSSJECT, a souligné : « Dans la continuité de nos progrès vers un dépôt rapide du dossier ZEPIZURE® auprès de la FDA dans le cadre de la procédure EUA, nous souhaitons disposer des ressources nécessaires et de la flexibilité financière qui nous permettront de satisfaire les demandes de notre partenaire US. Sous condition de l'approbation FDA, toute notre équipe est focalisée sur notre capacité à livrer en réponse au programme CHEMPACK en soutien à la préparation nationale américaine contre les menaces chimiques. Nous continuons aussi d'être proactifs sur la construction de notre infrastructure commerciale aux Etats-Unis. »

### Modalités de l'augmentation de capital

La levée de fonds envisagée consisterait en une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du DPS.

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.*

L'augmentation de capital serait décidée, conformément à l'autorisation consentie par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 mai 2025 et à la 7<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2024 aux termes de laquelle l'Assemblée a délégué sa compétence au directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 900.000 euros, compte non tenu de l'éventuelle préservation des droits.

L'opération fera l'objet d'un communiqué spécifique lors de la décision de lancement qui en précisera les modalités ainsi que son calendrier. Dans la perspective de l'opération, CROSSJECT devrait prochainement suspendre l'exercice des instruments dilutifs (BSA<sup>1</sup> et OCAs<sup>2</sup>).

### **Objectifs de l'Augmentation de capital**

Comme annoncé le 7 mai dernier, CROSSJECT continue de se concentrer sur la préparation de la demande de l'autorisation EUA auprès de la FDA et reste alignée avec les délais prévus pour finaliser les opérations de production des lots de validations en juin. En outre, CROSSJECT a démarré un premier cycle de fabrication des lots EUA, destinés à la première livraison du programme CHEMPACK dans le cadre de la préparation nationale américaine contre les menaces chimiques, en accord avec son partenaire américain, la Biomedical Advanced Research and Development Authority (BARDA). CROSSJECT continue d'allouer une portion importante de ses ressources aussi à son infrastructure aux Etats-Unis et à ses autres produits candidats.

Dans ce cadre, la Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'émission comme suit :

- Environ 60% seront alloués aux phases finales de développement de ZEPIZURE® et au démarrage des étapes de production initiale, y compris les constitutions de stocks y afférents, en amont de tout remboursement par le partenaire américain ;
- Environ 40%, seront utilisés pour financer la R&D pour ses autres projets, ZENEO® Adrenaline et ZENEO® Hydrocortisone, pour rembourser certains créanciers financiers, ainsi que pour couvrir les frais généraux et administratifs ainsi que les frais de développement de l'entreprise, en particulier aux Etats-Unis.

En cas de limitation de l'Offre à 75% de l'émission, soit environ 3,8 millions d'euros, CROSSJECT allouera le produit net aux activités ci-dessus au prorata, en privilégiant, malgré tout, les activités liées à l'enregistrement et à la production de ZEPIZURE®.

Avec le produit net de l'émission, la Société estime que son BFR net serait suffisant pour faire face à ses obligations jusqu'à la fin de 2025, sous l'hypothèse des premiers règlements de son partenaire américain suite aux premières livraisons. La Société étudie des compléments de financement dilutifs et non-dilutifs afin d'étendre sa piste de trésorerie jusqu'à réception des premiers paiements de son sponsor américain, attendus au cours du troisième trimestre 2025. La Société pourrait également recevoir des fonds supplémentaires provenant de l'exercice des BSA émis le 13 décembre 2024 pour un montant maximum d'environ 10,2 millions d'euros, permettant de satisfaire des besoins de financement additionnels.

### **Intentions de souscription des principaux actionnaires**

Gemmes Venture, actionnaire de référence de la Société à hauteur de 26% du capital, a fait part de son intention de s'engager à garantir l'Offre à hauteur du montant nécessaire à sa réalisation (soit 75% du montant initial de l'émission).

Le porteur d'OC affilié à Heights Capital Management, inc. (« Heights ») a d'ores et déjà également fait part de son intention de souscrire à l'augmentation de capital envisagée par compensation à

---

<sup>1</sup> 3 635 756 BSA émis le 13 décembre 2024, exerçables jusqu'au 13 décembre 2027, cotés sur Euronext Growth Paris sous le code Isin FR001400UR90

<sup>2</sup> Emission de 2 tranches d'Obligations Convertibles en Actions Nouvelles et Amortissables (OCAs) émises le 28 février 2024 et le 7 février 2025, arrivant à échéance le 28 décembre 2027.

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.*

hauteur de sa créance d'environ 0,5 millions euros correspondant au remboursement en numéraire de la dernière échéance de l'amortissement des obligations convertibles du 28 avril 2025.

### **Facteurs de risque de l'émetteur**

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités présentées dans son rapport annuel 2024, en ligne sur le site de la Société ([www.crossject.com](http://www.crossject.com))

### **Avertissement**

Dans la mesure où le montant de l'Offre serait inférieur à 8 millions d'euros (calculé sur une période de 12 mois), l'émission envisagée ne donnera pas lieu à un prospectus approuvé par l'AMF.

## **A propos de CROSSJECT**

**CROSSJECT SA** (Euronext : ALCJ ; [www.CROSSJECT.com](http://www.CROSSJECT.com)) est une société pharmaceutique spécialisée émergente. Elle est en phase de développement réglementaire avancé pour ZEPIZURE®, un traitement d'urgence dans la prise en charge des crises épileptiques pour lequel CROSSJECT a remporté un contrat\* de 60 millions de dollars auprès de la BARDA. ZEPIZURE® est basé sur l'auto-injecteur sans-aiguille primé ZENEO®, qui permet aux patients et leurs aidants non formés de réaliser facilement et instantanément une injection intramusculaire en situation d'urgence, sur peau nue ou même à travers les vêtements. La société développe actuellement d'autres produits, notamment pour le traitement d'urgence des chocs allergiques, des insuffisances surrénales, des overdoses d'opioïdes et des crises d'asthme.

\* Project financé tout ou partie dans le cadre du contrat 75A50122C00031 avec le département américain Department of Health and Human Services (HHS); Administration for Strategic Preparedness and Response; BARDA.

Pour plus d'informations, merci de contacter :



**Relations Investisseurs**  
[investors@crossject.com](mailto:investors@crossject.com)

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.*

## **Avertissement**

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres de CROSSJECT.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France) (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des Etats Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1er du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat Membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre. L'expression "Règlement Prospectus" désigne le Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié le cas échéant, et inclus toute mesure d'exécution pertinente dans l'Etat Membre.

Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act»). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis.

La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 Restrictions relatives à la « financial promotion » du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.*

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.